

Sur la consolidation du Pilier des droits sociaux, vue sous la perspective de l'âge

Génération après génération, l'espérance de vie augmente en Europe. C'est une bonne nouvelle. Mais notre préoccupation ne tient pas au fait que les gens vieillissent, mais comment ils vieillissent. Il ne s'agit pas d'un phénomène uniquement biologique. Il est également déterminé par le style de vie, sain ou pas, par la richesse ou la pauvreté, et par le manque de dignité ou de respect pour les droits des seniors. Tandis que nos sociétés vieillissent, les seniors devraient être en mesure de jouir d'une vieillesse heureuse, dans des conditions décentes et en participant pleinement à la vie sociale.

Les défis sont de taille : la population active recule dans toute l'Europe tandis que le nombre de personnes de plus de soixante ans augmente actuellement deux fois plus vite qu'avant, et que le chômage reste trop important dans de nombreux pays européens.

Tout cela survient dans une période où la demande pour les services sociaux reste considérablement élevée, situation encore aggravée par la tendance à l'austérité en matière d'argent public.

Les décideurs et les citoyens devront élaborer ensemble des programmes éducatifs à tous les âges de la vie, des conditions de passage de la vie active à la retraite, le financement de système de pensions, mais également des solutions permettant à nos seniors de rester chez eux, dans la communauté de leur choix.

Plus que jamais, nous les Verts estimons qu'il est indispensable de consolider le volet social de l'UE.

En conséquence, le Parti Vert Européen exige les actions suivantes :

Chapitre I : vieillissement de la population et emploi

- Créer à l'intention des travailleurs âgés un groupe spécial dans les objectifs d'emploi, comme le prévoyait la stratégie de Lisbonne – pour permettre aux travailleurs âgés de rester actifs jusqu'au départ à la retraite s'ils le peuvent ou le souhaitent.
- Créer des lignes directrices dans les services de recherche d'emplois qui prennent en compte les besoins des actifs âgés ;
- Lutter contre les stéréotypes et la discrimination en appliquant plus justement la directive sur l'égalité de l'emploi, et en intensifiant la promotion d'une main-d'œuvre diversifiée ;
- Adopter la Directive horizontale sur le principe de l'égalité de traitement et subventionner la communication de la valeur de la directive, en particulier en luttant contre l'âgisme, pour soutenir le principe de valorisation de tous les âges ;
- Dans les plans de restructuration, protéger les actifs âgés en intensifiant la formation et l'aide au reclassement des personnes licenciés, quel que soit leur âge ;
- Adapter le lieu de travail aux travailleurs de tout âge en insistant sur la démarche

Résolution PVM ADOPTÉE

- préventive en matière de santé et de sécurité au travail et en incluant tous les risques, dont les risques psychosociaux et les risques émergents, dans les réglementations sur la santé et la sécurité au travail ; consolider la campagne EU-OSHA « Lieux de travail sains » pour tous les âges et échanger les expériences entre les États membres dans le but d'adapter les lieux de travail aux actifs vieillissants en Europe ;
- Se concentrer spécifiquement sur les travailleurs âgés dans le développement et la promotion de programmes éducatifs à tout âge, comme le Programme Compétence de l'UE ; harmoniser les règlements et l'accès à la validation des compétences ;
 - Rapprocher les différents statuts professionnels, tels que les employés salariés et les professions libérales, lors de la revendication des droits sociaux, et harmoniser les différents régimes ;
 - Mandater les centres publics pour l'emploi pour qu'ils puissent intervenir dans la gestion de la transition vie active – retraite ; autoriser plusieurs stratégies de départ à la retraite où un temps de travail peut être associé à une pension partielle sans perdre ses droits à la retraite ;
 - Introduire des mesures qui prôneront la solidarité entre les générations, pour que les jeunes profitent du savoir et de l'expérience de leurs aînés, et vice-versa.

Chapitre 2 : Vieillesse et revenu

- Les réformes des retraites doivent veiller à préserver ou à restaurer une pension nationale équitable ; renforcement de l'égalité des sexes en recommandant la création de crédits de soins et de plans de pension, tout en développant des services de soins durables et de qualité et en favorisant des carrières jouissant d'un bon équilibre vie professionnelle – vie privée ;
- Créer un lien entre l'âge de la retraite et l'indicateur « Années de vie en bonne santé ». Ce lien encouragerait davantage les États membres à investir dans des mesures de santé préventives et la promotion de la santé, ainsi que dans la mise en place de réglementations sévères sur la santé et la sécurité au travail ; les actifs âgés ne doivent pas être considérés comme de simples outils de production pour le marché de l'emploi, mais ils doivent bénéficier de toutes les offres de santé préventives et de promotion de la santé.
- Permettre aux travailleurs handicapés de prendre leur retraite avec une pension d'invalidité ou prestation équivalente, plutôt que de les forcer à rester sur le marché du travail et d'utiliser l'allocation chômage ;
- Établir une directive cadre européenne sur les programmes de revenu minimum pour créer des indicateurs basés sur des budgets de référence et les revenus moyens ; cette directive palliera à l'absence de revenu minimum ; prendre en considération les recommandations visant à instituer un revenu vieillesse minimum.

Chapitre 3 : Vieillesse et logement

- Adopter la Loi européenne sur l'accessibilité et la directive horizontale sur l'égalité de

5^e Congrès du PVE, Liverpool
30 mars - 2 avril 2017
Résolution PVM ADOPTÉE



traitement ;

- S'assurer que les personnes âgées soient en mesure de vivre dans un logement adapté et accessible qui réponde à leurs besoins. Ces adaptations et les nouvelles constructions doivent être disponibles à un prix raisonnable pour que les personnes âgées puissent garder leur indépendance aussi longtemps qu'elles le souhaitent.